

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 307 TFE			
Code	PESP3B07	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nicolas BEDYNEK (nicolas.bedynek@helha.be) Nathalie FASBENDER (nathalie.fasbender@helha.be) Elisabeth WERY (elisabeth.wery@helha.be)		
Coefficient de pondération	150		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE contient 2 parties :

*Une partie **Méthodologie de la recherche** qui devrait permettre à l'étudiant de maîtriser le concept de Recherche-Action et la démarche de résolution de problèmes, d'appliquer pertinemment les contenus abordés dans le cadre du cours, d'opérationnaliser l'utilisation des outils d'analyse et de réflexion dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, de perfectionner et maîtriser des moyens d'expression et de communication, d'améliorer son style dans le cadre d'une production scientifique.

*Une partie **TFE** qui est un rapport de recherche à propos d'un travail d'équipe depuis la prise en main commune par le stagiaire et l'équipe d'une question, jusqu'au moment où l'équipe la reprend en espérant avoir pu constater une amélioration.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.**
- 1.1 Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres.
 - 1.2 Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société.
 - 1.3 Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe.
 - 1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche.
 - 1.5 Faire valoir publiquement le métier ainsi que ses choix et démarches professionnels.
 - 1.6 Utiliser les différents registres d'écrits et de communication professionnels.
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité.**
- 2.1 Respecter les réglementations et les textes de référence (déclaration des droits de l'homme, des droits de l'enfant, droits des personnes hospitalisées, projets institutionnels, ...) cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille.
 - 2.2 Être conscient du mandat qui est le sien et l'explicitier si besoin
 - 2.3 Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques, et prendre des responsabilités.
 - 2.4 Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui guident son action.

- 2.5 Comprendre et questionner avec d'autres (en particulier les collègues) les articulations complémentaires et parfois contradictoires existant entre les dimensions juridiques morales, déontologique du travail psycho-socio-éducatif afin de garantir une démarche respectueuse de l'éthique.
 - 2.6 Faire preuve à la fois de discernement et de souplesse dans la confrontation aux normes et accompagner les personnes dans la construction d'un rapport responsable à ces normes
- Compétence 3 **Être un acteur institutionnel et social engagé.**
- 3.1 Faire preuve d'indépendance et s'engager avec et pour les personnes dont il a la charge.
 - 3.2 Faire preuve d'indépendance et travailler et réfléchir en équipe et en réseau.
 - 3.3 Faire preuve d'indépendance et s'inscrire dans le projet institutionnel et y participer de manière active.
 - 3.4 Faire preuve d'indépendance et assumer son rôle social et politique.
- Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**
- 4.1 S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale,...) des réalités humaines auxquelles il a affaire.
 - 4.2 Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée.
 - 4.3 Intégrer le principe d'incertitude dans l'intervention psycho-socio-éducative.
 - 4.4 Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques.
 - 4.5 Réactualiser sa formation pratique en permanence et s'inscrire dans une dynamique de recherche.
 - 4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques.
- Compétence 5 **Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles.**
- 5.1 Être ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité.
 - 5.2 Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif.
 - 5.3 Identifier les fragilités, les ressources et les compétences des personnes et des situations.
 - 5.4 Construire ses interventions en les inscrivant dans la durée et en tenant compte du travail.
 - 5.5 Laisser place aux personnes et à leur parole pour ouvrir avec elles le champ des possibles.
- Compétence 6 **Déployer son « savoir-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne.**
- 6.1 Nouer et entretenir une relation de personne à personne en tenant un positionnement professionnel.
 - 6.2 Privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal...)
 - 6.3 Construire des relations singulières ajustées à l'autre ou aux autres et à leur contexte.
 - 6.4 Interagir dans le respect et la connaissance de lui-même et des autres.
 - 6.5 Permettre à travers l'échange que le vécu des personnes prenne sens pour elles.
 - 6.6 Utiliser les outils spécifiques à la relation psycho-éducative inscrits dans la proximité et la durée.

Acquis d'apprentissage visés

Pour la partie **Méthodologie** :

- être capable d'utiliser les concepts de la RA afin de mener une recherche;
- maîtriser des outils de recueil d'informations;
- être capable de structurer un écrit, de le mettre en forme selon des standards académiques.

Pour la partie **TFE** :

- Travailler en équipe.
- Rechercher l'information théorique en pensant qu'il est important de se renseigner à propos du problème que l'on doit résoudre.
- Elaborer et mener un projet à partir d'un problème.
- Justifier le choix de ses actions, sachant qu'un professionnel doit pouvoir justifier ses actions concrètes.
- Rédiger un écrit qui amène à réfléchir sur sa pratique ainsi qu'à la communiquer.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : PESP3B09

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Contenu

Cette UE contient 2 parties :

1/La partie **Méthodologie** :

- *Théorie et application de la Recherche-Action
- *Recueil de l'information
- *Aspects formels du TFE

2/Le **TFE**

Une première partie consacrée à la recherche sur le terrain, cette partie structurant toute la démarche depuis la négociation de la question jusqu'à la démarche d'évaluation.

Une seconde partie de mise à distance, comprenant globalement les réflexions, différents apports et une mise en perspective.

Démarches d'apprentissage

La partie **Méthodologie** est présentée sous la forme de cours magistraux, alternant avec des exercices, permettant à l'étudiant de découvrir et d'apprendre à utiliser les concepts.

La partie **TFE** est rédigée par l'étudiant. Chaque étudiant se voit attribuer un "accompagnateur" de qui il peut solliciter aide et conseil dans la rédaction et la réflexion de ce travail.

Lors de rencontres organisées au début du stage TFE de chaque étudiant, un jury valide la question de recherche de celui-ci.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les professeurs encadrant la partie **Méthodologie** sont disponibles pour aider l'étudiant à maîtriser les divers outils présentés.

Chaque étudiant est accompagné par un membre de l'équipe enseignante pour répondre (s'il le demande) à des questions relatives au contenu ou à la forme du TFE.

L'ensemble de l'équipe enseignante peut répondre à des sollicitations de l'étudiant selon son domaine d'expertise.

Sources et références

Voir bibliographie distribuée par les enseignants

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Support disponible sur Connect'ED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Pour la partie **Méthodologie de la recherche**, durant le Q1 et le Q2, les étudiants sont amenés à réaliser différentes évaluations formatives pour les contenus des différentes parties du cours de méthodologie de la recherche : théorie, recueil d'informations et forme.

Le **TFE** représente la situation d'intégration de cette UE : chaque étudiant dépose un travail écrit présentant son analyse, selon le modèle de la RA, d'une problématique identifiée lors de son stage TFE. Ce travail sera défendu oralement lors de la session du Q2.

La note finale de l'UE est établie par un jury composé de l'accompagnateur TFE de l'étudiant ainsi que d'un ou deux lecteur(s) extérieur(s) (professionnels de terrain du secteur de l'éducation spécialisée).

En cas de non-validation du TFE lors de ce jury, l'étudiant est amené à retravailler son écrit et sa présentation pour un nouveau dépôt au Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Néant

5. Cohérence pédagogique

Cette UE regroupe les aspects théoriques de la méthodologie employée pour la construction du TFE et la construction du TFE proprement dit.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).